

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 026-212602643-20230413-DEL_17_13042023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 05/04/2023
AUBERY Chantal		X		B CUVELARD	
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien		X			Secrétaire de séance : T SERRE
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10	8	2		

OBJET : marquage au sol 2 roues place du champ de mars

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un emplacement réservé aux 2 roues place du Champ de Mars derrière le Monument aux Morts, entre les platanes
- **DÉCIDE** que 10 places seront matérialisées.
- **DEMANDE** au Maire de prendre un arrêté pour interdire les 2 roues place du Champ de Mars

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0